

Vendredi, le 24 avril 2020

Mesures de soutien de la Commission européenne pour le secteur laitier : à quand une régulation structurelle de la production ?

Le secteur laitier est particulièrement touché par la crise actuelle et la situation économique des fermes laitières est fragilisée. La Commission européenne a annoncé ce mardi 22 avril différentes mesures pour soutenir cette filière (et d'autres secteurs). La FUGEA regrette qu'aucune mesure spécifique de réduction de la production pour le marché laitier n'ait été annoncée. En 2016, en pleine crise laitière, c'est bien l'aide à la réduction volontaire qui avait permis de rééquilibrer le marché. A plus long-terme, la future PAC devra intégrer des mesures structurelles pour réguler le marché européen du lait (et des autres secteurs).

La crise actuelle n'épargne pas le secteur agricole et le secteur laitier est particulièrement touché. Pour les industriels, les conséquences sont multiples et varient en fonction des laiteries (pertes de débouchés, problèmes logistiques, etc.). Les éleveurs sont alors utilisés comme variable d'ajustement : ils doivent diminuer leur production tout en acceptant un prix à la baisse. La situation est donc tendue, voire insoutenable financièrement pour de nombreuses exploitations. **Depuis un mois, la FUGEA tire la sonnette d'alarme et appelle une réponse politique et collective pour soutenir nos agriculteurs.**

La Commission européenne a annoncé hier plusieurs mesures pour soutenir le secteur agricole en cette période de crise sanitaire. Le secteur laitier est directement concerné :

- Des aides au stockage privé ont été validées (et concerne aussi le secteur des fleurs, pommes de terre et viande). Concrètement, des volumes de lait pourront être retirés des marchés et stockés (sous forme lait en poudre, fromages, beurre) pour une période minimum de 2-3 mois et maximum 6 mois.
- Une dérogation aux règles du droit de la concurrence a été acceptée (comme pour les secteurs des fleurs et des pommes de terre). Les opérateurs des filières pourront prendre des mesures pour s'entendre sur la production.

Pour la FUGEA, ces mesures de gestion des marchés ont tardé à être annoncées, révélant le manque de réactivité de l'Union européenne face aux crises. **Surtout, nous regrettons qu'aucune mesure spécifique de réduction de la production pour le marché laitier n'ait été annoncée.** Une aide à la réduction volontaire doit être envisagée. **En 2016, en pleine crise laitière, c'est cette mesure qui avait permis de rééquilibrer le marché.** Son succès avait entraîné une petite réduction des volumes de lait pour un impact majeur sur le prix payé aux producteurs. A l'inverse, les mesures d'aides au stockage privé ou de dérogation aux droits à la concurrence n'avaient eu que peu d'effets. Pour la FUGEA, nous devons nous inspirer des leçons du passé pour gérer la crise actuelle.

A plus long-terme, la future PAC devra intégrer des mesures structurelles pour réguler le marché européen du lait (et des autres secteurs). Des instruments efficaces d'anticipation et de gestion de crise doivent aussi être implémentés. Depuis de trop nombreuses années, les éleveurs laitiers sont victimes de la situation des marchés et de leur instabilité. Cette situation doit cesser au risque de voir nos fermes laitières disparaître. **En outre, la transition du modèle agricole, [réclamée par de nombreux acteurs](#), ne pourra s'effectuer sans garantir un prix stable et rémunérateur aux producteurs.**

Contact

- Philippe Duvivier – Président : 0491 56 33 86
- Hugues Falys – Porte-parole : 0497 61 64 14